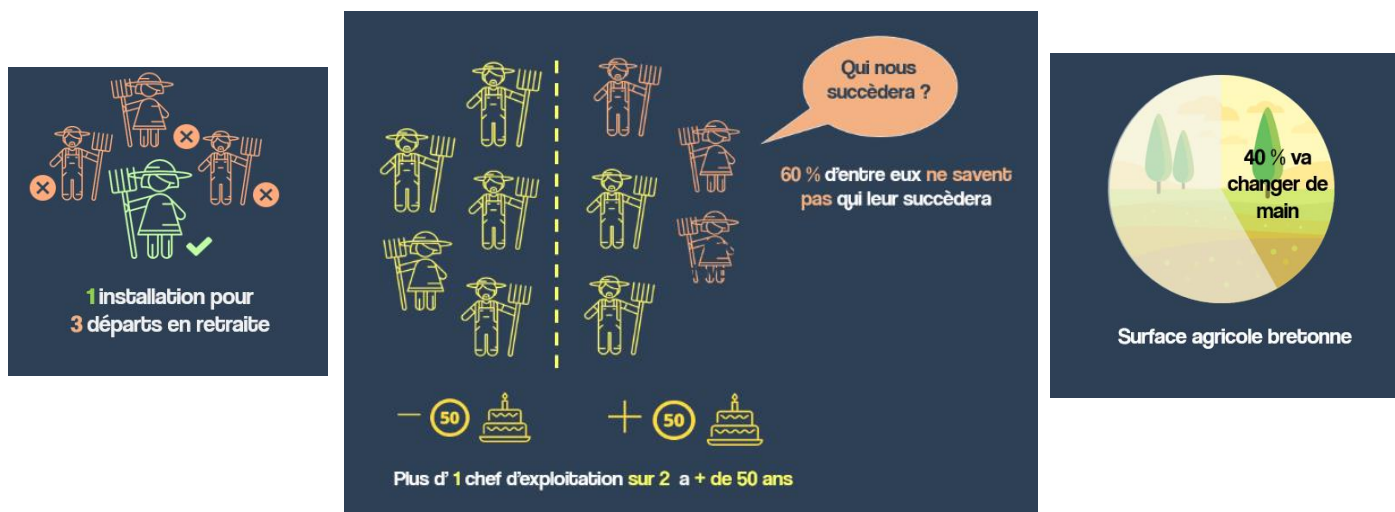


Présentation de la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne - CIAP 22 - Dispositif de Test en Agriculture Paysanne en Bretagne

■ CONTEXTE : CHIFFRES CLES

1. Un enjeu de renouvellement des actifs agricoles



2. Des installations de plus en plus variées avec des porteurs de projets non issus du milieu agricole

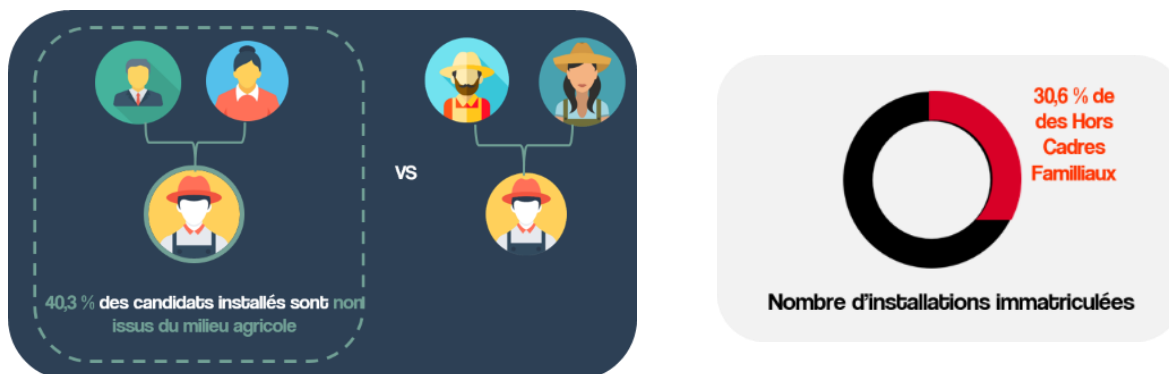
Des candidats à l'installation sont toujours présents en Bretagne. Certains ont de nouveaux profils qui font évoluer le métier d'agriculteur :

- de par leurs trajectoires (notamment pour ceux qui sont en reconversion professionnelle et non issus du milieu agricole)
- par leurs choix de productions et modes de valorisation souvent peu représentés sur leur territoire
- par leurs attentes en termes de temps de travail et de revenu
- de par leur mode d'entreprendre (par exemple des projets collectifs).

Ces candidats doivent encore gagner en confiance, ils disposent souvent d'une faible capacité d'investissement et peuvent difficilement maîtriser d'emblée l'ensemble des risques liés à une installation agricole.

On observe également une diversification des projets d'installation, avec de plus en plus de projets qualifiés « d'atypiques », « d'innovants » : circuit-court, accueil sur la ferme, transformation...

Quelques chiffres clés (2015 _ en Bretagne¹ :)



¹ Portail Chambre Agriculture de Bretagne : <http://www.bretagne.synagri.com/synagri/chiffres-cles-de-la-transmission-en-agriculture>

Développer l'entrepreneuriat agricole des personnes non issues du milieu agricole pour répondre aux enjeux du renouvellement des générations agricoles

Le renouvellement des générations en agriculture passera donc nécessairement par les personnes non issues du milieu agricole (NIMA), qui viennent non seulement renforcer les rangs de la profession, mais qui contribueront aussi à son évolution, à tous les niveaux (techniques de production et de transformation, méthodes de commercialisation, organisation sociale, rapport au métier, etc.).

Il est donc essentiel d'appuyer l'installation de ces NIMA, pour qui le parcours à l'installation est rendu plus difficile du fait de nombreux freins qu'ils peuvent rencontrer : manque d'expérience et de pratique du métier, accès au foncier, insertion personnelle et professionnelle dans les territoires et le milieu agricole, déficit de compétences techniques, commerciales et entrepreneuriales.

Le développement du test d'activité en agriculture peut donc être un moyen de rendre le métier d'agriculteur plus accessible, d'en renforcer ainsi l'attractivité et de sécuriser les installations.

■ QUI SOMMES NOUS ?

Une association de structuration de la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne a été créée le 8 février 2017. Cette association a pour objectif le :

- choix de la gouvernance, du modèle juridique et économique du dispositif
- expérimentation concrète d'appui aux porteurs de projet en besoin de test : expérimentation de portage d'activité, de formation et d'accompagnement

Nos membres sont :

- De structures ayant pour vocation la promotion et le développement agricole et rural
- De structures de l'économie sociale et solidaire
- Des structures de l'enseignement, de la formation et de la recherche
- Des citoyens engagés

■ Le Projet CIAP s'appuie sur l'expertise de structures existantes

✓ La CIAP 44 :

La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne des Pays de Loire existe depuis 5 années maintenant et ne cesse d'augmenter le nombre de porteurs de projet accompagnés depuis sa création.

Les résultats de la CIAP 44 montrent l'intérêt d'un tel dispositif :

- Près de 114 entrées stagiaires depuis 2012
- Dont 50 non issus du milieu agricole
- 57 étaient en reconversion professionnelle
- Près de 80 emplois agricoles créés ou maintenus
- 60 installations directes



Taux de retour à l'emploi 93%

Agriculture Paysanne a souhaité s'appuyer sur leur expérience et leur expertise afin d'avancer sur le projet. Le projet CIAP 22 bénéficie donc d'un appui de la CIAP 44 pour élaborer le projet.

✓ Les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE)

Les CAE constituent un outil spécifique et innovant dans le parcours de la création d'entreprise. Créée en juin 2005, Avant-Premières est née de l'idée de proposer un environnement sécurisant pour permettre à des porteurs de projets de vivre de leur savoir-faire.

Avant-Premières reçoit régulièrement des porteurs de projet qui souhaitent s'installer en agriculture mais des blocages de statut juridique liés notamment à l'affiliation à la MSA permettent difficilement aux CAE d'accompagner ces projets.

Développer l'entrepreneuriat agricole des personnes non issues du milieu agricole pour répondre aux enjeux du renouvellement des générations agricoles



Toutefois, la CAE Avant-premières est partie prenante du projet CIAP et est membre de l'association de structuration nouvellement créée.

✓ **RENETA :**

Réseau National des Espaces-Test Agricoles permet la mutualisation des réflexions autour des projets d'espace test agricole en France par des rencontres, formations, réseau d'échange...

■ DESCRIPTION DU PROJET

1. Notre cœur de métier

Notre dispositif est un espace de mutualisation de moyens (humains, logistiques, juridiques...) pour accompagner le test d'activité des porteurs de projet en vue de leur installation.

Notre projet permet aux personnes qui souhaitent s'installer d'approfondir leurs connaissances techniques tout en travaillant sur leur projet de création d'activité en agriculture. Le porteur de projet pourra ainsi se former et pratiquer le métier d'entrepreneur agricole, s'insérer sur le territoire sur lequel il souhaite s'installer pour faciliter l'accès au foncier, développer son réseau de commercialisation tout en étant accompagné dans ses démarches d'installation...

Notre projet s'adresse donc aux projets agricoles (notamment les personnes non issus du milieu agricole ou en reconversion) qui ne sont plus au stade de l'émergence et ne sont pas encore installés, et qui souhaitent acquérir les compétences entrepreneuriales et techniques nécessaires pour créer leur activité en agriculture.

2. Nos outils

Deux services sont proposés aux porteurs de projet en test : la formation « Paysan Créatif » et le portage d'activité

Formation "Paysan Créatif"

stagiaire de la formation professionnelle

Une année de test avec :

- une formation technique chez un paysan de sa production
- un parcours de formation sur la création d'activité en agriculture

Les +

- un stage pratique long en exploitation
- une sécurisation financière : un statut et couverture
- une formation technique
- un accompagnement individuel et collectif renforcé durant le test d'activité
- une implantation territoriale

Pré-requis nécessaires pour l'entrée des porteurs de projet agricole :

- Avoir ciblé leur territoire d'installation (à l'échelle d'une communauté de communes). Cela assure une réelle insertion territoriale du porteur de projet pendant la formation.
- Avoir défini leur choix de production
- Avoir un diplôme de niveau IV (toutes formations confondues) ou équivalent qui garantisse la capacité du porteur de projet à entreprendre.
- Être demandeur d'emploi

Durée : 1 an

Statut des PP durant le stage : stagiaire de la formation professionnelle

Contenu de la formation en bref :

Un stage de 1617 heures sur la ferme d'un paysan référent pour tester son activité, grandeur nature, valider ses hypothèses technico-économiques et gagner en autonomie sur les choix de gestion de son activité future

Cet accompagnement sera complété par un suivi régulier d'un ou plusieurs autres paysans référents selon les besoins

Un accompagnement collectif : 10 journées de formation en salle, avec les autres PP de la formation, animées par des professionnels de l'accompagnement sur les thématiques suivantes : dimensionnement économique, la question du foncier et du territoire, recherche de financement, commercialisation... Cet accompagnement a pour objectif d'offrir aux porteurs de projet des temps collectifs d'analyse de leurs pratiques et de permettre aux porteurs de projet de travailler sur leurs postures de pilote de projet, d'entrepreneur.

Un accompagnement individuel personnalisé : entretiens et un suivis réguliers, selon les besoins.

Un appui par des citoyens du territoire au sein de GAL (Groupe d'Appui Local) : des paysan-ne-s, élu-e-s, citoyen-nes se mobilisent autour du porteur de projet pour l'appuyer dans ses démarches : faciliter l'ancrage territorial, aide à la recherche de financement, aide au développement des circuits de commercialisation, mobilisation du foncier...

Développer l'entrepreneuriat agricole des personnes non issues du milieu agricole pour répondre aux enjeux du renouvellement des générations agricoles

Portage d'activité

entrepreneur salarié

Hébergement juridique, fiscale et comptable de l'activité (sur le modèle des CAE)

- un cadre juridique (immatriculation, N° SIRET..)
- un appui financier pour réaliser les premiers investissements, avance de trésorerie
- une gestion administrative de l'activité en test

Les +

- une maîtrise progressive des risques liés à la création d'activité
- une mise en réseau avec d'autres entrepreneurs salariés
- une démarche de création accompagnée, pour monter en compétences entrepreneuriales

La CIAP 22 souhaite proposer un cadre juridique légal aux porteurs de projet pour exercer leurs activités, notamment pour ceux qui sont plus avancés dans leur phase de pré-lancement.

Forme :

Ce support légal est imaginé sous forme coopérative, permettant aux porteurs de projet de mutualiser les services proposés.

Contenu :

Les entrepreneurs utilisent le cadre juridique de la coopérative pour exercer leur activité (n° SIRET pour devis, factures, contrats...).

Les entrepreneurs bénéficient par le dispositif de services tels que :

- des outils de gestion commerciale et d'outils pour suivre l'évolution de leurs projets

- d'une personne chargée de la comptabilité, qui réalise les déclarations fiscales et sociales

Chaque entrepreneur est indépendant, il se rémunère grâce au chiffre d'affaires qu'il génère, tout en bénéficiant d'une protection sociale, avec le statut d'entrepreneur salarié.

Les porteurs de projet bénéficient également d'un accompagnement personnalisé notamment sur les aspects gestion et comptabilité

Un appui partagé et complémentaire entre les différents acteurs de l'accompagnement:



Développer l'entrepreneuriat agricole des personnes non issues du milieu agricole pour répondre aux enjeux du renouvellement des générations agricoles

Calendrier

- En novembre 2017 une première session de la formation « Paysan créatif » a démarré de manière expérimentale avec l'entrée en formation de 8 porteurs de projet sur les Côtes d'Armor.
- Le portage d'activité sera lui lancé courant 2018

✦ CONTACTS

Contacts CIAP 22

Virginie DUVAL - Chargée de projet CIAP 22
93 boulevard Edouard Prigent - 22000 Saint-Brieuc
Tél.: 07.69.21.45.75-09.51.84.15.72
ciap22@orange.fr